

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5567

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Avenue de l'Europe - Marché public pour travaux de voirie - Autorisation de signer un avenant**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 du 27 mars 2006 a délégué au Bureau une partie des attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-3928 du 9 janvier 2006, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour les travaux de voirie avenue de l'Europe à Rillieux la Pape. Ce marché a été notifié sous le numéro 060 122A le 31 janvier 2006 au groupement d'entreprises Cari Mazza-Désactiv'concept-SN SATV pour un montant de 2 468 889,73 € HT, soit 2 952 792,12 € TTC.

L'avenant concerne une augmentation du montant du marché pour des dépassements de quantités :

- au droit des immeubles Verchères et Piamateur le raccordement des eaux pluviales privées au réseau public pour un montant de 25 000 € HT. En démolissant des fondations d'un muret de soutènement, l'entreprise a découvert que les réseaux privatifs des commerces situés en rez de chaussée des immeubles "Verchères et Piamateur" étaient incorporés à la semelle des fondations. De ce fait, les réseaux ont nécessité une refonte complète ;

- le renforcement de la structure de chaussée nord de l'avenue de l'Europe pour un montant de 30 500 € HT. Le sol support étant de mauvaise qualité, des terrassements supplémentaires et le renforcement de la fondation de chaussée ont été nécessaires sur le côté nord de la voie entre Bohn et Beaudelaire ;

- le renforcement de la structure de chaussée des parkings Semaille sud et nord pour un montant de 14 500 € HT. Le sol support étant de mauvaise qualité, des terrassements supplémentaires et des purges de terrain ont été nécessaires pour réaliser les parkings, soit un montant global de travaux supplémentaires estimés à 70 000,00 € HT.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 70 000 € HT, soit 83 720 € TTC, porterait le montant total du marché à 2 538 889,73 € HT, soit 3 036 512,12 € TTC, soit une augmentation de 2,84 % du montant initial du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant n° 1 ;

Vu les délibérations du conseil de Communauté n° 2002-0523 du 18 mars 2002, n° 2005-2529 du 14 mars 2005 et n° 2005-2599 du 18 avril 2005 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 060 122 A conclu avec le groupement d'entreprises Cari Mazza-Désactiv'concept-SN SATV pour les travaux de voirie avenue de l'Europe à Rillieux la Pape. Cet avenant, d'un montant de 70 000,00 € HT, soit 83 720,00 € TTC, porte le montant total du marché à 2 538 889,73 € HT, soit 3 036 512,12 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée - opération n° 0602 - les 18 mars 2002 et le 14 mars 2005 pour la somme de 4 990 000 € en dépenses et de 1 250 000 € en recettes.

3° - Le montant à payer en 2007 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 231 510

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,